

LES CENTRES TECHNIQUES DES MATERIAUX ET COMPOSANTS POUR LA CONSTRUCTION
CENTRE DE TRAITEMENT DE LA TAXE CTMCC
BP 20011 - 59 895 LILLE CEDEX 9

Association régie par la
Loi du 1^{er} juillet 1901



13417*01

Réf redevable : xxxxxxxxx – ROC

RAISON SOCIALE
ADRESSE
ADRESSE
CODE POSTAL - VILLE - CEDEX

Taxe Affectée sur les produits en Roches Ornementales et
de Construction **Perçue au profit du CTMNC**

DECLARATION DU XX TRIMESTRE 20XX
DU CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUITS EN ROCHES ORNEMENTALES ET DE CONSTRUCTION

CHIFFRE D'AFFAIRES EN € H.T. (1)	TAUX DE LA TAXE (2)	COTISATION EN € A REGLER NON SOUMISE A TVA
	0,002 (SOIT 0.2%)	

Important : la taxe affectée calculée à partir du CA 2009 n'est plus assujettie à la TVA

Le
Signature et cachet de l'entreprise

Le double de cet appel, valant facture émise par le CTMCC,
est à conserver par l'entreprise.
La date sera celle que vous y ferez figurer.

La somme en EUROS est versée ci-jointe à l'ordre du CTMCC.

HSBC France 30056/00079/00790062028/53

- par chèque bancaire n°

sur :

- par chèque postal n°

Centre de :

INSTRUCTIONS

1. Indiquez votre CA HT du trimestre appelé, départ usine, déduction faite des emballages, réalisé par la vente des produits en roches ornementales ou de construction que vous avez fabriqués, y compris les exportations.
2. Déterminez le montant de la taxe en multipliant le chiffre d'affaires HT par le taux en vigueur.

* Retournez **IMPÉRATIVEMENT** le présent imprimé dûment rempli, accompagné de son règlement **sous pli affranchi** à l'adresse indiquée en entête.

EXTRAIT LOI n° 2003-1312 - ARTICLE 71F - modifié par l'article 111 LOLF pour 2007 (JO du 27/12/06)

Article VII – Les redevables déposent au plus tard le 25 du mois qui suit la fin de chaque trimestre la déclaration du chiffre d'affaires imposable, qu'ils ont réalisé au titre du trimestre échu.

Article X – Chacun des centres techniques industriels contrôle les déclarations. A cette fin leur directeur ou les agents qu'il a dûment habilités peuvent demander aux redevables de la taxe tous renseignements, justifications ou éclaircissements relatifs à ces déclarations sous les garanties du secret professionnel.

- C T M C C -

Tél : 01 44 37 50 09